



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/2000/10/Add.2
8 mai 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 2000
New-York, 5 juillet-18 août 2000
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*
Coopération régionale

COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL ET DANS LES DOMAINES CONNEXES

Rapport du Secrétaire général

Additif

TENDANCES ET ACTIVITÉS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
TRAVAUX DES COMMISSIONS RÉGIONALES, ÉLABORATION DE NORMES ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	2 - 85	2
A. Commission économique pour l'Europe	2 - 19	2
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	20 - 39	6
C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	40 - 52	11
D. Commission économique pour l'Afrique	53 - 71	14
E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	72 - 84	20

* E/2000/100.

INTRODUCTION

1. Fer de lance de l'action économique et sociale des Nations Unies dans les régions, les commissions régionales donnent, en se conformant, chacune, aux vœux collectifs de leurs États membres, un caractère régional unique aux activités menées. En tant que partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies, elles sont également les vecteurs de la coopération internationale à l'échelon régional. Les activités entreprises par chacune d'entre elles durant la période considérée témoignent de ces caractéristiques.

TRAVAUX DES COMMISSIONS RÉGIONALES, ÉLABORATION DE NORMES ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

A. COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

2. Dans le domaine des normes et règles, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a poursuivi ses travaux de mise au point d'instruments normatifs, favorisant ainsi la coopération régionale, facilitant l'intégration économique et contribuant à la convergence des politiques. En matière d'environnement, une conférence ministérielle tenue sous l'égide de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance¹ (Gothenburg, Suède, novembre 1999) a adopté un protocole à la Convention : Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. S'il est intégralement appliqué, ce Protocole permettra de diminuer sensiblement les émissions de soufre, d'oxydes d'azote (NOX) et de composés organiques volatils (COV) dans la région, réduisant ainsi de façon spectaculaire les niveaux excessifs d'acidification et d'eutrophisation ainsi que leurs incidences négatives sur la santé. La Convention de la CEE sur les effets transfrontières des accidents industriels est entrée en vigueur le 19 avril 2000. Cette Convention améliore l'état de préparation aux situations d'urgence et la capacité de prévention des accidents industriels. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a décidé, en septembre 1999, d'élaborer pour examen différentes options d'un instrument juridique pour l'évaluation environnementale stratégique. Conjointement avec les organes de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), il décidera d'éventuels travaux futurs. En outre, le Comité a décidé de renforcer la coopération entre les conventions de la CEE sur l'environnement de façon à dégager des synergies et à encourager des échanges de données d'expérience mutuellement bénéfiques.

3. La Conférence ministérielle sur la santé et l'environnement (Londres, juin 1999) a adopté un Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux. Les travaux relatifs à ce Protocole seront assurés conjointement par les secrétariats de la CEE et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)/Euro. La Conférence a aussi adopté une Charte sur les transports, l'environnement et la santé et a souhaité une évaluation conjointe par la CEE et l'OMS de l'impact des instruments juridiques existants dans ce domaine, à l'issue de laquelle il sera décidé soit d'élaborer un nouvel instrument afin de

comblent les lacunes dans la législation actuelle soit de renforcer les régimes existants par d'autres mesures.

4. Dans le domaine des transports, les accords ci-après ont été modifiés : Accords européens sur les grandes routes de trafic international et sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes; l'Accord de 1958 pour la construction des véhicules à moteur; l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route; et la Convention douanière relative au transport international de marchandise sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). Le 26 juillet 1999, l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) est entré en vigueur. Compte tenu des graves accidents routiers intervenus en 1999 sous les tunnels du Mont Blanc et du Tauern, le Comité des transports intérieurs a décidé, à sa soixante-deuxième session, d'établir un groupe multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels. Ce groupe est chargé, entre autres, de faire des propositions de modifications des instruments juridiques existants. Eu égard à la portée de plus en plus mondiale des travaux de cet organe, le Comité a approuvé la décision de changer le nom du Groupe de travail sur la construction des véhicules (WP.29), qui s'appellera désormais Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29). En outre, aux termes de sa résolution 1999/65, le Conseil économique et social a décidé de transformer le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques.

5. Dans le domaine des statistiques, les travaux d'élaboration de normes pour la "Diffusion des métadonnées sur l'Internet" sont désormais achevés. Les normes en question ont été arrêtées et seront publiées. Les travaux se poursuivent en vue de la mise au point d'un manuel présentant les méthodes et les normes pour la construction d'indices des prix à la consommation, en coopération avec l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), le Bureau international du travail (BIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), entre autres. Les normes, méthodes et données établies dans le cadre du dernier cycle du Programme européen de comparaison ont été publiées. Cet ouvrage contient des informations sur les parités des pouvoirs d'achat dans les pays de la CEE.

6. La Conférence des statisticiens européens et son Bureau ont examinés les problèmes, principes et recommandations concernant la réalisation de recherches, la modélisation et l'analyse des données et la prévision dans les instituts nationaux de statistique. L'objectif est d'établir une série de normes pour adoption par la Conférence.

7. En ce qui concerne les échanges, le Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT/ONU) a approuvé récemment la révision de plusieurs recommandations sur la facilitation des échanges et a adopté une nouvelle recommandation (No 31) sur l'Accord de commerce électronique qui propose un modèle d'approche contractuelle pour les transactions de commerce électronique et établit un ensemble de dispositions de base dont pourraient convenir les entités commerciales. Le Mémoire d'accord entre la CEE, l'Organisation internationale de normalisation

/...

(ISO) et la Commission électrotechnique internationale a été élargi en mars 2000 à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le CEFAC/ONU a lancé, en coopération avec l'Organisation for the Advancement of Structural Information Standards (OASIS), une initiative (ebXML) visant la définition des fondements techniques de l'application normalisée à l'échelle mondiale de XML (langage de balisage extensible pour les spécifications commerciales), dans l'intérêt des entreprises de toutes les tailles.

8. Plusieurs normes de la CEE sur la qualité commerciale des produits agricoles (fruits et légumes frais, fruits secs et séchés, viande) ont été arrêtées et sont utilisées dans le cadre du dispositif de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.

9. S'agissant de la politique d'harmonisation et de normalisation techniques, un projet d'accord international sur l'harmonisation technique a été mis au point et des travaux sont en cours sur des protocoles optionnels. En outre, une équipe de spécialistes a été constituée pour examiner la façon dont les réglementations techniques pourraient utiliser plus largement les normes internationales. Ces deux projets ont aussi été présentés, dans l'optique d'une coopération, au Comité sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

10. Dans le domaine de l'énergie, la Classification internationale-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources de combustibles solides et de produits minéraux est de plus en plus largement mise en oeuvre à l'échelle mondiale. Certains pays ont déjà fait de cette classification une norme nationale alors que d'autres sont en train de la tester. Pour aider les pays à utiliser la classification, plusieurs séminaires régionaux ont été organisés, le plus récent ayant eu lieu à Porto Alegre (Brésil). S'agissant du charbon, les travaux sur la Codification internationale de l'utilisation des charbons de rang bas ou moyen sont en voie d'achèvement.

11. Dans le domaine analytique, plusieurs études ont été publiées en plus des publications récurrentes de la CEE. En particulier, le Comité du bois a achevé l'analyse des ressources forestières en l'an 2000 dans les zones tempérées et boréales, qui présente un large éventail d'informations sur les forêts, y compris des données quantitatives pour les indicateurs de la gestion durable des forêts dans la région. En outre, l'étude d'ensemble intitulée Underground Gas Storage in Europe and Central Asia, a été publiée. Ce rapport de trois cents pages dresse un bilan des technologies nouvelles et émergentes et présente une vue d'ensemble, pays par pays, des projets en cours et prévus dans ce domaine, avec des informations sur les aspects réglementaires, les investissements, les dépenses d'exploitation et les évolutions futures du marché du gaz.

12. Plusieurs nouvelles activités ont été lancées dans le cadre des programmes d'ajustement. Dans le domaine des échanges, un nouveau Programme pour le développement des entreprises a été lancé en 1999. Afin de renforcer l'intégration des pays membres, en particulier les économies en transition, dans l'économie européenne et mondiale, cette activité vise à déterminer les meilleures pratiques actuelles en matière de développement des entreprises, de restructuration du tissu entrepreneurial et de promotion des PME.

13. Dans le domaine de l'énergie, compte tenu des changements fondamentaux et profonds que connaît le marché du gaz naturel dans la région de la CEE, le Centre du gaz a réorienté son programme de travail afin d'accorder une plus grande place aux problèmes d'orientation découlant de l'ouverture et de la libéralisation du marché du gaz. Outre son mandat initial, qui est d'encourager la mise en oeuvre de politiques, pratiques et principes fondés sur les mécanismes du marché dans les économies en transition, le Centre est devenu un point de rencontre pour l'examen des principaux problèmes stratégiques auxquels sont confrontés les industries gazières et les États membres de la CEE ainsi que pour favoriser une compréhension et des approches communes.

14. Le Comité des établissements humains prépare une réunion ministérielle en septembre 2000, qui adoptera une stratégie pour la réalisation de travaux sur les établissements humains. La réunion ministérielle sera aussi l'occasion de revoir la mise en oeuvre du programme Habitat² en tant que contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001.

15. Enfin, le Séminaire annuel de printemps de 2000, qui s'est tenu avant la session annuelle de la Commission, a eu pour thème "De l'économie planifiée à l'économie de marché : le processus de transition 10 ans après". Cette réunion a été consacrée essentiellement aux changements structurels et aux politiques macroéconomiques observés dans les économies en transition depuis 1989 ainsi qu'aux conséquences sociales de la transition. Les documents présentés lors du Séminaire seront publiés dans le deuxième numéro de l'Étude 2000. Le jour d'ouverture de la Commission elle-même, le 3 mai, une discussion structurée sur le thème "La régénération économique de l'Europe du Sud-Est" a permis de couvrir les questions suivantes : nécessité d'une nouvelle approche du processus de transition, type d'assistance financière et technique requis pour soutenir ce processus et rôle de la coopération régionale à cet égard.

16. Dans le courant de 1999, des activités opérationnelles ont été poursuivies pour répondre aux besoins des pays ou groupes de pays dans des domaines particuliers où la CEE a une expertise reconnue. Le Programme relatif aux études de performance environnementale permet d'évaluer la situation dans les différents pays membres de la CEE en transition et de leur faire des recommandations. En 1999, les rapports sur la Croatie et l'Ukraine ont été achevés et publiés. Les examens de l'Arménie, du Kirghizistan et du Kazakhstan sont en cours, de même que le suivi des examens de la Slovénie, de la République de Moldova et de la Bulgarie. Dans le domaine des transports, le projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et le projet de chemin de fer transeuropéen continuent de donner lieu à d'importantes activités opérationnelles au niveau infrarégional.

17. Dans le domaine des statistiques, les activités de coopération technique réalisées en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont été poursuivies dans les pays en transition. Dans le cadre des projets pour lesquels la CEE a été l'organisme d'exécution, une aide a été fournie pour la préparation des recensements de population et d'autres activités statistiques concernant la pauvreté et le développement humain.

18. En ce qui concerne l'énergie durable, la Fondation de l'ONU a approuvé en janvier 1999 un cofinancement de 2 millions de dollars des États-Unis pour une initiative concernant un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique pour atténuer les changements climatiques. Ce projet, qui doit durer trois ans, vise à aider les pays d'Europe orientale et les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) à améliorer leur efficacité énergétique, à atténuer les contraintes que fait peser la transition économique sur l'offre d'énergie et à se conformer aux obligations contractées dans les traités internationaux sur l'environnement, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (A/AC.237/18/ (Partie II)/Add.1 et Corr.1, annexe I) et les accords conclus sous l'égide de la CEE. L'objectif ultime du projet est d'encourager la mise en place de conditions propices à des investissements dans des projets d'efficacité énergétique efficaces. Sous les auspices du Projet pour l'efficacité énergétique 2000 et du programme SAVE de la Commission européenne, la seconde phase du projet SACHA sur les normes et l'étiquetage relatifs au rendement énergétique a été achevée. Une troisième phase de ce projet est en cours d'examen.

19. Un grand nombre d'activités opérationnelles ont été aussi lancées dans le cadre de deux programmes sous-régionaux - l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et le Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale (voir E/2000/10, section III. B).

B. COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

20. Conformément à la résolution 55/2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur "Le contrôle et la surveillance économiques et financières dans la région de la CESAP"³, une étude a été entreprise sur les possibilités de mécanismes régionaux d'échange d'informations et de systèmes d'alerte avancée concernant la situation financière et économique des pays de la région. L'étude et les recommandations d'action sur la prévention des crises et la réduction de la vulnérabilité des pays de la région en cas de troubles économiques et financiers sont reproduites dans la deuxième partie de l'Étude économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2000.

21. Des réunions de groupes d'experts ont été tenues sur la facilitation du commerce et de l'investissement dans la zone du Pacifique grâce aux technologies de l'information; sur les problèmes relatifs aux produits de base; et sur la constitution d'un réseau régional d'information sur le commerce et l'investissement. Le secrétariat a continué de fournir un appui technique à l'Accord de Bangkok, à la Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande, au Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale et au Programme du Bassin du Mékong.

22. Des réunions de groupes d'experts ont été consacrées durant la période considérée aux indicateurs de la science et la technologie et à la possibilité de mieux exploiter les complémentarités industrielles et la coopération tripartite dans la région de l'Asie-Pacifique.

23. La Commission a continué de contribuer au renforcement des capacités nationales de formulation et de mise en oeuvre de politiques et programmes dans les domaines du développement social, de la participation des femmes au

développement et de la mise en valeur des ressources humaines. Elle s'est particulièrement attachée à fournir une aide aux gouvernements nationaux dans la mise en oeuvre des programmes de suivi du Sommet mondial pour le développement social et de l'Agenda régional pour le développement social, du Programme d'action de Beijing⁴ et du Plan d'action de Jakarta pour la promotion des femmes en Asie et dans le Pacifique (voir E/CN.6/1995/5/Add.1). Un soutien a été apporté aux membres de la CESAP et aux membres associés en vue de l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des pauvres et des autres groupes sociaux défavorisés et vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les femmes les personnes âgées et les handicapés. Dans cette optique, des rapports d'orientation ont été établis, des principes directeurs définis et des réunions intergouvernementales organisées pour favoriser les interactions et la conclusion d'accords sur les problèmes prioritaires, les approches opérationnelles et les critères régionaux et leur suivi. Un rapport sur les progrès réalisés et les contraintes rencontrées pour la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement social dans la région de la CESAP (A/CONF.166/PC/20/Add.13, annexe II) a été publié comme base de réflexion de la réunion des responsables de l'Agenda, qui s'est tenue à Bangkok du 1er au 5 novembre 1999. S'appuyant sur un projet du secrétariat, la réunion a adopté une Perspective régionale et des recommandations pour l'examen d'ensemble de l'application de l'Agenda pour le développement social. De même, un rapport du secrétariat intitulé "Filets de sécurité sociale dans la région de la CESAP : progrès et problèmes" a été publié en tant que document central de la deuxième session du Comité sur les mesures socioéconomiques de lutte contre la pauvreté dans les zones urbaines et rurales (Bangkok, 1-3 décembre 1999). La CESAP a contribué à la mise au point d'un Plan régional d'action pour lutter contre le phénomène de féminisation de la pauvreté, qui reconnaît que les droits des femmes pauvres sont des droits fondamentaux de la personne humaine, à l'occasion d'un séminaire régional tenu à Dacca, du 7 au 9 juillet 1999.

24. Dans le cadre des efforts faits pour répondre à l'appel lancé dans le Programme d'action de Beijing en faveur d'une meilleure compréhension de la nature du travail des femmes et d'une mesure adéquate de leur contribution à l'économie, la CESAP a lancé un projet visant la prise en compte du travail rémunéré et non rémunéré dans les politiques nationales. Cette initiative a aussi permis l'organisation d'un colloque consacré aux enquêtes sur les budget-temps, qui s'est tenu à Ahmedabad (Inde) en décembre 1999.

25. Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la deuxième Conférence ministérielle sur l'application des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Delhi en novembre 1999. Les participants ont reconnu les progrès importants réalisés depuis la première Conférence interministérielle tenue à Beijing en 1994 et se sont félicités du rôle de catalyseur joué par la CESAP et par son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. La Conférence a adopté la Déclaration de Delhi sur les applications des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique aux fins de l'amélioration de la qualité de la vie au cours du nouveau millénaire, qui a lancé la deuxième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

26. En janvier 2000, une réunion intitulée "Consultations régionales sur la problématique asiatique dans les Perspectives énergétiques mondiales" s'est tenue en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le PNUD et le Conseil mondial de l'énergie. Au cours de cette réunion, ont été examinées les "Perspectives énergétiques mondiales", qui constitueront une contribution majeure à la neuvième session de la Commission du développement durable.

27. Les préparatifs de la Conférence ministérielle 2000 sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra à la fin du mois d'août 2000, ont commencé dès 1998. Cette Conférence sera le point culminant de la collaboration entre plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OMS, des institutions financières multilatérales, comme la Banque asiatique de développement, le Gouvernement du Japon, qui est le pays hôte, et diverses autres parties prenantes. Elle réunira des responsables de haut niveau dans le domaine de l'environnement qui examineront les résultats passés et passeront en revue les perspectives et actions nécessaires pour encourager un développement durable et respectueux de l'environnement au vingt et unième siècle.

28. Forte des résultats obtenus lors de la réunion des responsables des services des transports de toutes les Commissions régionales (Le Caire, décembre 1999), la CESAP s'emploie à dégager des synergies avec les autres commissions régionales et, plus particulièrement, la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), afin d'étudier plus précisément le développement des itinéraires terrestres et terrestres-maritimes interrégionaux entre les différents pays membres de chaque commission.

29. Parallèlement, la CESAP ne ménage aucun effort pour permettre aux pays membres de s'investir plus étroitement dans les activités entreprises grâce à l'organisation de réunions auxquelles sont conviés les dirigeants des compagnies de chemin de fer de la région et les chefs des administrations du réseau routier. Cela permet aussi au secrétariat d'élaborer des plans d'action reflétant les besoins effectifs des pays membres.

30. La onzième session du Groupe de travail des experts en statistiques s'est tenue à Bangkok en novembre 1999. Elle a examiné plusieurs problèmes statistiques de fond et fait un tour d'horizon des problèmes de développement des statistiques dans la région, y compris ceux concernant l'élaboration d'indicateurs, les statistiques sexospécifiques et les mesures de la pauvreté.

31. La CESAP s'est employée à faciliter le partage de données d'expérience sur les politiques économiques et sociales afin d'encourager une croissance économique plus équitable. Les pays en développement les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires du Pacifique et les économies en transition ont bénéficié de services consultatifs et ont pu participer à diverses activités concernant leurs besoins et préoccupations spécifiques. En collaboration avec le Centre de dialogue sur les mesures à prendre, un colloque s'est tenu à Dacca en septembre 1999 sur les possibilités d'établir des zones de croissance couvrant le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, Myanmar et le Népal, afin de faciliter l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

32. Dans le domaine de la coopération économique régionale, les activités opérationnelles suivantes ont été réalisées : réunions et activités de formation de groupe sur l'avenir du programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Bangkok, 23-25 août 1999); colloque sur le développement intégré du Bassin du Mékong dans le cadre du Forum pour le développement intégré de l'Indochine (Bangkok, 7-8 avril 1999); colloque sur l'intégration de l'Indochine dans l'environnement commercial mondial (Ho Chi Minh, 7-8 octobre 1999); colloque sur les effets commerciaux des mesures non tarifaires (Bangkok, 29-30 juillet 1999); colloque sur la coopération inter-régionale en matière de commerce et d'investissement : Asie-Amérique latine (Bangkok, 15-16 février 2000); réunion sur le secteur des entreprises dans le Bassin du Mékong (Bangkok, 9 février 2000); et Foire commerciale internationale de l'Asie et du Pacifique (ASPAT'99 SEOUL) (Séoul, 13-17 octobre 1999). Des voyages d'études sur la coopération technique entre pays en développement ont aussi eu lieu. Dans le cadre d'un projet de terrain sur l'assistance consultative à l'industrie pour la promotion des exportations, on a continué de s'attacher à soutenir les entreprises ainsi qu'à renforcer la capacité des organisations intermédiaires dans les pays cibles. Des services consultatifs ont été fournis sur l'établissement d'un système d'accréditation et d'un processus de certification ISO 9000, sur la formulation et la mise en oeuvre de la politique industrielle et sur la promotion des flux de capitaux privés pour améliorer la compétitivité des PME dans les petites économies en développement insulaires.

33. Les activités opérationnelles dans le domaine du développement social ont consisté essentiellement en : a) des projets de démonstration; b) des séminaires et des ateliers avec formation de groupe et échange d'informations et de données d'expérience; et c) des services consultatifs pour le renforcement des capacités nationales. En outre, la CESAP a poursuivi ses travaux en vue de la mise en place de systèmes d'information de gestion en matière de développement social (SOMIS), qui devraient faciliter le suivi des programmes de développement social mis en oeuvre conformément aux mandats mondiaux et régionaux. Après avoir testé un système préliminaire de ce type dans trois pays, la CESAP a réuni un séminaire régional pour en améliorer encore les composantes et mettre au point un prototype en vue de sa diffusion, son adaptation et son utilisation dans les pays en développement de l'ensemble de la région. De même, des principes directeurs ont été formulés pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique lors du Colloque international sur la fixation d'objectifs réalisables pour tous les groupes d'âges, organisé par la CESAP à Macao du 26 au 29 octobre 1999. Les soixante-treize objectifs fixés pour les 12 régions du Programme d'action pour la Décennie des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique ont été révisés et renforcés lors du Forum régional sur la réalisation des objectifs de la Décennie et l'évaluation des chances pour les personnes souffrant de handicaps dans la région de la CESAP, Bangkok, 22-24 novembre 1999. Dans la logique des efforts qu'elle déploie pour promouvoir les petites entreprises créées par des femmes, la Commission a permis la participation de 10 femmes entrepreneurs à la Foire internationale de Séoul (ASPAT'99), qui s'est tenue du 13 au 17 octobre 1999 et qui a fourni une occasion unique à plusieurs femmes entrepreneurs d'exposer leurs produits, d'apprendre les techniques de commercialisation des produits dans un environnement international et de nouer entre elles des liens étroits.

34. Dans le cadre du projet réalisé conjointement par la CESAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de lutter contre la pauvreté grâce à des emplois ruraux générés par le marché, des essais sur le terrain de la méthodologie de reproduction des activités ayant donné de bons résultats dans la promotion de l'emploi rural (success-case-replication (SCR)) seront réalisés sur une période de deux années au niveau des villages au Bhoutan, en République démocratique populaire Lao, en Mongolie, au Népal, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam. Ce projet a permis d'améliorer les revenus des groupes de pauvres visés et la méthode SCR s'est révélée être un instrument très efficace de promotion de l'emploi rural. Le manuel de lutte contre la pauvreté en zones rurales grâce à la reproduction de stratégies ayant fait leurs preuves sera publié au milieu de l'année 2000.

35. Le Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est se poursuit, la cinquième et la sixième réunion des responsables de la coopération environnementale en Asie du Nord-Est s'étant tenues, respectivement, à Kobé (Japon) en 1999 et à Séoul en 2000. En outre, une série de réunions d'experts et de séminaires de formation ont été organisés sur les aspects prioritaires identifiés par les pays, notamment la réunion du Groupe d'experts sur le contrôle et l'estimation des émissions, tenue à Niigata (Japon) en janvier 1999.

36. Dans le domaine des applications des techniques spatiales, nombre d'activités ont été réalisées en faveur du renforcement des capacités, depuis l'octroi de bourses, la réalisation de projets pilotes et l'organisation de séminaires jusqu'à l'étude des problèmes d'intérêt régional commun et la mise en oeuvre de mesures pour harmoniser les diverses initiatives régionales en cours. La deuxième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique visera à renforcer le réseau régional à trois niveaux sur les applications des techniques spatiales, qui est composé du Comité consultatif intergouvernemental, de quatre groupes de travail régionaux et du réseau régional de services d'information, d'éducation et de formation, en suscitant une plus large participation du secteur privé, des instituts de recherche et des universités et d'autres organismes compétents.

37. Dans le cadre du Projet de développement de l'infrastructure pour le transport par voie de terre en Asie (ALTID), la CESAP a poursuivi activement les activités visant la conception du réseau autoroutier asiatique et du réseau ferroviaire transasiatique, qui sont pratiquement achevées. La priorité est désormais accordée à l'opérationnalisation des itinéraires. À cet égard, deux réunions de groupes d'experts à haut niveau se sont tenues sur l'opérationnalisation du Corridor ferroviaire transasiatique méridional (Dacca, mai 1999) et du Corridor ferroviaire transasiatique septentrional (Bangkok, février 2000). Tous les pays concernés ont participé activement à ces réunions et des groupes de travail ont été établis pour définir, coordonner et suivre les activités futures.

38. En coopération avec les organismes concernés, des efforts sont en cours pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour un développement viable du tourisme en Asie et dans la région Pacifique, lancé par la CESAP en avril 1999.

Simultanément, la Commission continuera de s'employer à promouvoir la coopération régionale en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme dans le cadre du Réseau des instituts d'éducation et de formation au tourisme de l'Asie et du Pacifique (APETIT), établi par la CESAP en 1997. Les participants au Séminaire CESAP/Organisation mondiale du tourisme sur les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du tourisme dans la région Asie-Pacifique au cours du nouveau millénaire (Macao, mai 1999) ont adopté la Déclaration de Macao sur la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du tourisme de la région Asie-Pacifique.

39. S'agissant des statistiques, la CESAP a renforcé sa collaboration avec les autres organisations internationales et régionales en vue d'accroître les capacités nationales dans les domaines prioritaires identifiés par le Comité des statistiques. Un séminaire sur les statistiques de la pauvreté s'est tenu à Bangkok en juin 1999, afin de passer en revue les évolutions récentes de la mesure de la pauvreté et de mettre en évidence les besoins de données au niveau national. La CESAP a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales en vue de l'organisation d'un séminaire de formation sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques d'état civil, qui s'est tenu à Bangkok en septembre 1999. Dans le domaine des statistiques économiques, un premier séminaire sur le rebasage et l'interconnection des statistiques des comptes nationaux s'est tenu à Bangkok en mars 2000, conjointement avec la BAD.

C. COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

40. Au cours de la période considérée, une attention particulière a été accordée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à la réalisation d'études intersectorielles et multidisciplinaires illustrant la démarche globale privilégiée par le secrétariat pour examiner les options et les facteurs qui déterminent le développement économique et social des pays de la région. Le document intitulé "Équité, développement et citoyenneté", qui a été présenté à la vingt-huitième session de la Commission (Mexico, 3 au 7 avril 2000), contient une proposition pour faire face au problème de l'équité dans la région et dresse un bilan global de l'héritage des années 90 dans les domaines économique, social et politique, concluant qu'une approche plus globale de l'équité est nécessaire. Ce document souligne la nécessité de rechercher une plus étroite complémentarité entre l'équité, la compétitivité et la citoyenneté, en prenant pour exemple le secteur de l'éducation qui agit sur ces trois dimensions. Il examine les principes qui devraient orienter les politiques sociales, eu égard aux réformes de la santé et de la sécurité sociale mises en oeuvre dans la région. Il analyse aussi les conditions économiques requises : une macroéconomie plus stable, une restructuration plus dynamique et plus complète des secteurs de production, une réduction des déficiences réglementaires dans les services publics et le regroupement des espaces aux fins du développement durable. Dans chacun de ces domaines, les évaluations régionales respectives sont actualisées et des mesures sont proposées pour mettre en évidence les meilleures pratiques et les antagonismes nationaux.

41. Pour compléter le document ci-dessus, un autre document intersectoriel a été élaboré qui présente une évaluation globale de la décennie. Ce document

/...

analyse le contexte global et régional de la décennie et les interactions entre les scénarios intérieurs et extérieurs : ouverture et évolution du commerce extérieur et de la politique commerciale, tendances de la spécialisation, compétitivité et efforts d'intégration régionale, instabilité financière extérieure et sa gestion, évolution de l'investissement étranger direct (IED) et migrations internationales de main-d'oeuvre.

42. En outre, la CEPALC a continué de suivre les politiques macroéconomiques régionales et nationales, en vue de décrire l'état des économies de la région et d'évaluer les principales tendances régionales, en mettant en lumière les enjeux futurs. Pour la deuxième année consécutive, la CEPALC a poursuivi son examen de la crise financière internationale qui a continué de dominer les tendances économiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, mettant à rude épreuve les politiques économiques.

43. Dans ce contexte, les deux publications annuelles Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes et Étude préliminaire de l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes visent à dresser un tableau à jour et analytique de l'état de l'économie régionale. Ces deux publications ont donné lieu à un débat régional particulièrement vif durant l'exercice biennal à propos de la politique monétaire et de change la plus adaptée et des modalités de l'ouverture des opérations en capital. La CEPALC a poursuivi ses efforts pour élargir la couverture des indicateurs à court terme et fournir aux utilisateurs des informations à jour, en avançant la date de publication de l'Étude économique, en y incluant une annexe statistique sur CD-ROM et en utilisant des moyens électroniques pour publier les principaux résultats de l'analyse à court terme sur l'Internet.

44. La CEPALC a aussi approfondi l'étude des facteurs déterminant le développement en dégagant les interactions entre les résultats observés dans la région en termes de croissance et d'équité, d'une part, et les politiques macroéconomiques, les réformes structurelles et institutionnelles mises en oeuvre dans les pays de la région et le contexte international, de l'autre. Elle a aussi continué d'aider les pays de la région à concevoir et mettre en oeuvre des politiques, des programmes et projets sociaux et s'est employée à actualiser le diagnostic social de ces pays en procédant à des évaluations systématiques des effets des politiques de développement socioéconomique sur le bien-être et l'équité sociale.

45. L'édition 1999 du rapport sur l'investissement étranger en Amérique latine et dans les Caraïbes a été publiée et un centre d'information sur l'IED a été établi pour rassembler et traiter les informations statistiques et juridiques générées par les organismes internationaux et les organismes nationaux compétents ou provenant de sources diverses comme la presse spécialisée, les associations d'entreprises et les institutions universitaires, ainsi que les données découlant des recherches entreprises.

46. Toujours afin d'optimiser la diffusion de ses produits, la CEPALC a continué d'apporter une attention particulière au développement des systèmes informatiques de façon à permettre l'accès des utilisateurs, sans l'aide de tiers, à ses bases de données statistiques annuelles et à court terme ainsi qu'aux documents techniques. Ainsi, un système a été mis en place pour la

récupération et l'analyse des données de la Banque de données du commerce extérieur pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BADECEL), de la Banque de données sur la balance des paiements (BADEPAG) et de la Base d'indicateurs régionaux à court terme (BADECOY). Comme exemples des progrès importants réalisés dans le domaine de la mise au point de logiciels, on peut citer le lancement du CD-ROM TradeCAN ainsi que la mise à jour et la modification du programme informatique sur la compétitivité internationale des pays appelés CANplus pour Windows. TradeCAN est le produit d'une coopération entre la CEPALC et la Banque mondiale, qui a permis d'ajouter deux nouveaux marchés à l'importation, l'Afrique et l'Asie en développement, à ceux déjà couverts par CANplus (Amérique du Nord, Europe occidentale et Japon).

47. Un autre domaine dans lequel la CEPALC est restée active est celui du soutien aux États membres pour la réalisation d'analyses des problèmes conceptuels et pratiques rencontrés dans le processus d'intégration. En collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains (OAS), la CEPALC n'a pas ménagé ses efforts pour appuyer les différents arrangements institutionnels établis comme suite au Sommet des Amériques. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, outre les activités d'évaluation des dommages, des travaux ont été engagés en vue de la mise au point de méthodes pour encourager dans l'ensemble de la région une plus grande sensibilisation et préparation aux techniques d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et de réduction des risques.

48. Dans le domaine de la formation, l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES) a organisé onze cours internationaux, quatre cours infrarégionaux et trois cours nationaux, aux quels ont participé près de 500 professionnels de différents pays de la région. L'ILPES a aussi organisé le premier cours international d'éducation à distance sur l'Internet, qui avait pour thème "Gestion locale des déchets ménagers solides et conséquences environnementales". En outre, la Division de la population de la CEPALC (anciennement CELADE) a organisé le vingt-deuxième cours intensif sur l'analyse démographique pour le développement, avec la participation de 10 professionnels de la région et de certains pays d'Afrique. Outre ses activités directes de formation et les éléments de formation contenus dans la plupart des activités d'assistance technique, la CEPALC a collaboré avec un grand nombre d'universités et établissements d'enseignement supérieur de la région et d'Europe.

49. Au cours de la période 1998-1999, la CEPALC a réalisé plusieurs activités opérationnelles en faveur du développement. En général, ces activités s'articulent autour de deux axes prioritaires, à savoir : a) le soutien à l'objectif de développement humain durable grâce à des projets de lutte contre la pauvreté et à des projets concernant l'environnement, la production, l'emploi, l'investissement et la gestion macroéconomique et; b) la formulation et la coordination des politiques, le renforcement de la gestion des projets de coopération technique et le soutien aux activités de formation, de façon à mieux harmoniser les activités de coopération technique avec les activités et priorités du développement économique et social.

50. Eu égard à ces priorités opérationnelles, qui sont totalement compatibles avec le mandat qui lui a été donné par ses pays membres, la CEPALC réalise

/...

plusieurs projets qui ont notamment pour objet le partage des données d'expérience et des résultats pratiques rassemblés par les pays dans les domaines pertinents, tels que ceux mentionnés ci-dessus. Du point de vue opérationnel, ces activités visent à renforcer les institutions nationales; à contribuer à la mise en place de réseaux de coopération et à soutenir le fonctionnement de ces réseaux chaque fois que possible; à renforcer les systèmes d'information pour mieux faire connaître la demande et l'offre de coopération technique entre les pays de la région; à organiser des séminaires et des réunions techniques pour favoriser l'échange de données d'expérience; à préparer des études et des rapports visant expressément à identifier les possibilités de coopération; et à faciliter la fourniture de services par les experts et les consultants locaux attachés aux projets. Le site web de la CEPALC est devenue le principal outil d'information, présentant un très grand intérêt du fait de sa large couverture et de l'actualité des renseignements fournis sur les projets de coopération technique en cours d'exécution.

51. Une grande partie des projets sont réalisés au niveau des pays, en étroite collaboration avec les organismes nationaux concernés et/ou d'autres entités et avec la participation d'experts et consultants locaux. La participation de la CEPALC à ces projets soit répond à une demande des pays eux-mêmes, soit intervient dans le cadre de projets auquel l'organisme donateur actif dans le pays associe la CEPALC en tant qu'organisme d'exécution. La CEPALC met actuellement en oeuvre environ soixante projets à la demande des pays. En tant qu'organisme d'exécution, le PNUD est son principal partenaire, la Commission exécutant actuellement 23 projets nationaux avec le soutien du PNUD. Quatorze autres projets nationaux sont réalisés en association avec d'autres organismes des Nations Unies. Ces chiffres globaux ne tiennent pas compte des activités nationales que la CEPALC réalise dans le cadre de projets régionaux et dans le cadre des travaux réguliers qu'elle entreprend au titre de plusieurs sous-programmes de son programme de travail.

52. Un domaine qui a récemment pris davantage d'importance pour la CEPALC est celui des effets des catastrophes naturelles pour lesquels la Commission a renforcé son expertise concernant les procédures et instruments pour l'évaluation des dommages et l'identification des projets prioritaires de reconstruction. En coopération avec une équipe multidisciplinaire et interinstitutionnelle, la Commission fournit à la demande des pays membres touchés un rapport détaillé sur les dommages à l'infrastructure économique et sociale, ainsi qu'un portefeuille de projets de reconstruction pouvant être soumis aux donateurs potentiels. Dans le passé récent, elle a participé à plusieurs activités d'évaluation des catastrophes naturelles : l'ouragan Mitch, l'ouragan Georges, les tremblements de terre en Arménie et en Colombie. La CEPALC s'emploie actuellement à évaluer les dommages causés par les glissements de terrains dans les zones côtières du Venezuela.

D. COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

53. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué de jouer un rôle de catalyseur dans le développement des pays de la région, grâce à un ensemble d'activités analytiques et opérationnelles comportant notamment des services consultatifs techniques aux États membres sur plusieurs problèmes de fond.

54. Pour ce qui est de l'analyse des politiques économiques, l'édition 2000 du Rapport économique de la CEA sur l'Afrique : conditions fondamentales du développement de l'Afrique au XXI^e siècle sera bientôt publiée. Ce rapport passe en revue et compare les résultats des pays africains en 1999, eu égard essentiellement aux déterminants fondamentaux de la croissance, à savoir le revenu, la pauvreté et l'inégalité, la structure économique, l'investissement, la gouvernance et le capital humain. Il considère que la paix et la stabilité et un approfondissement des réformes politiques et économiques sont les conditions indispensables au développement de l'Afrique au XXI^e siècle.

55. En outre, la CEA a réalisé des études sur des questions comme la mobilisation de l'épargne et l'intermédiation financière en Afrique; la promotion du commerce et de l'investissement; et la gestion de la dette. L'objectif général de ces études est d'aider les États membres à formuler et à mettre en oeuvre des politiques et des programmes pour une croissance et un développement durables. Des raisons économiques ont été invoquées pour expliquer la persistance de conflits anciens dans certains pays et l'apparition de nouveaux conflits dans d'autres. Pour étudier les interactions entre la guerre et l'économie, la CEA a organisé en avril 2000 un atelier sur les conséquences pour le développement des conflits civils en Afrique, afin de donner aux responsables des indications sur la façon de gérer les situations d'après-conflit et de mettre en place des institutions pour la résolution et la gestion des conflits.

56. Dans le domaine de la politique sociale et de l'analyse de la pauvreté, les activités de la CEA visent à encourager l'adoption et la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques et sectorielles propres à assurer une croissance durable et la réduction de la pauvreté. Dans cette optique, les études entreprises sont axées sur les conséquences des politiques macroéconomiques sur l'équité et la croissance; l'incidence des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté; les caractéristiques de la pauvreté selon le sexe; les stratégies visant à assurer le ciblage sur les pauvres des dépenses publiques des pays africains; et le renforcement des capacités pour l'analyse et le suivi de la situation en matière de pauvreté. L'acquisition et le renforcement des compétences sont indispensables à la réduction de la pauvreté. Or, les gouvernements sont très préoccupés par la forte incidence dans la région de la fuite de capital humain (exode des cerveaux). Pour faire face à ce problème, la CEA a organisé en février 2000 une Conférence régionale sur l'exode des cerveaux et le renforcement des capacités en Afrique. Cette conférence a recommandé des politiques et stratégies particulières pour inverser cette tendance et mettre en place les capacités indispensables au développement accéléré de l'Afrique.

57. Les activités menées par la CEA en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable visent à faire prendre davantage conscience aux responsables africains des interactions entre la sécurité alimentaire, la population et l'environnement, y compris les établissements humains, la science et la technologie pour le développement. Dans le cadre de ces activités, des rapports, des directives et des études ont été établis sur des questions comme les meilleures pratiques de gestion des problèmes se situant à l'interface; le commerce interrégional de produits agricoles; l'érosion des sols et la destruction des ressources terrestres; la transition démographique en Afrique; et la dynamique de la sécurité alimentaire, de la population et de

l'environnement sur le continent. En outre, un recueil des applications scientifiques et technologiques dans le secteur agro-industriel de certains pays africains a été publié, alors que le recueil sur les indicateurs démographiques, agricoles et environnementaux a été mis à jour. Un bulletin semestriel, Population et développement en Afrique, a été lancé en 1999 avec le soutien financier du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le premier numéro du bulletin a été consacré à des questions comme les politiques démographiques nationales et leur incidence sur la réduction du niveau de fécondité, l'incidence dévastatrice du virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (HIV/SIDA) et le vieillissement de la population. En outre, plusieurs ateliers, colloques et activités opérationnelles ont eu lieu pour diffuser les résultats de ces études et donner aux responsables l'occasion de partager leurs expériences. Dans le cadre de son travail de sensibilisation, la CEA a établi deux réseaux sur le web : le premier, le réseau d'information en matière de population (POPIN), diffuse des informations sur la population et les activités de suivi en Afrique de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable⁵ et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁶, alors que le deuxième, le réseau de la science et de la technologie (ESTNET), diffuse des informations sur les progrès scientifiques et technologiques.

58. La CEA a réalisé plusieurs études de cas analytiques visant à mettre en lumière les expériences de réforme du secteur public engagées en Afrique, qui ont été présentées à divers réunions de groupes d'experts, colloques et ateliers organisés par le secrétariat. Pour soutenir le développement du secteur privé, où opèrent à la fois des grandes et des petites entreprises, la CEA a présenté un rapport sur les stratégies de revitalisation du développement du secteur privé en Afrique à la quatorzième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie, qui s'est tenue du 18 au 22 octobre 1999; des études de cas comparatives sur les programmes de développement du secteur privé en Asie et en Amérique latine; un recueil des expériences et des stratégies de renforcement de la privatisation en Afrique; et un examen du rôle du microfinancement dans le développement durable des petites et moyennes entreprises africaines. Un atelier a aussi été organisé sur la promotion et le renforcement des marchés de capitaux en Afrique.

59. Les principales activités entreprises pour soutenir et encourager la participation de la population sont notamment l'organisation de la première réunion du Comité du développement humain et de la société civile, qui a examiné les stratégies proposées pour réaliser les objectifs de la Déclaration de Copenhague sur le développement social⁷ et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social⁸; ainsi que d'un colloque sur les relations entre l'État et la société civile.

60. Dans un autre domaine, celui de l'utilisation de l'information aux fins du développement, la CEA s'efforce d'encourager les politiques, méthodes et stratégies à même d'assurer une utilisation efficiente des technologies modernes de l'information et des réseaux de communication pour l'établissement et la diffusion des données nécessaires au développement, y compris les informations géographiques et statistiques indispensables pour favoriser un développement durable. Un aspect important de la mission de la CEA à cet égard est de faire prendre davantage conscience aux gouvernements africains de l'énorme potentiel

que représentent les technologies de l'information et des communications pour le développement. Dans cette optique, il faut que les politiques publiques s'attaquent à plusieurs obstacles importants, y compris l'inadéquation des systèmes de télécommunication, les lois et réglementations restrictives empêchant la circulation de l'information et la pénurie de professionnels formés dans le domaine de l'informatique, de la gestion des données, de la science, de l'ingénierie et du commerce. Il faut aussi réfléchir à des aspects comme les moyens d'accroître le nombre d'hôtes Internet dans la région, la mise au point de plans, politiques et stratégies nationaux pour l'infrastructure de l'information et des communications, les applications sectorielles et la connectivité. À cet égard, la CEA a organisé plusieurs grandes réunions et conférences, y compris le premier Forum pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 1999 sur le thème "Les enjeux pour l'Afrique de l'ère de la mondialisation et de l'information".

61. S'agissant des statistiques, la CEA a mené plusieurs activités pour encourager l'établissement de statistiques dans l'optique du développement. Elle a notamment réalisé deux grandes études sur la gestion des registres nationaux des établissements et sur les indicateurs commerciaux internationaux; une réunion ad hoc d'experts a été consacrée à l'amélioration des statistiques du commerce intra-africain eu égard en particulier à l'utilisation de logiciels; trois ateliers ont été consacrés à la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993⁹, aux recensements de la population et du logement et aux indicateurs statistiques et à la comptabilité de l'environnement dans les pays africains; enfin, des services consultatifs ont été fournis aux États membres sur l'organisation de services nationaux de statistique. En outre, la CEA a organisé la neuvième réunion du Comité de coordination du développement statistique en Afrique, qui s'est tenue du 24 au 26 juin 1999, pour examiner les activités du secrétariat au cours de l'année écoulée ainsi que les rapports de l'équipe spéciale sur le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement statistique de l'Afrique.

62. Les principales publications et matériels techniques établis et diffusés par la CEA au cours de la période considérée sont notamment l'Annuaire statistique africain, 1999; l'Afrique en chiffres, 1999; l'annexe statistique de l'étude Conditions économiques et sociales en Afrique, 1999; et les éditions 1999 et 2000 des indicateurs intégrés nationaux et sous-régionaux dans les domaines économique, social et environnemental. Parmi les réalisations techniques figurent la publication sur CD-ROM de l'Annuaire statistique africain, la mise au point de données de comptabilité nationale pour le Rapport économique sur l'Afrique, 1999 et 2000 et la publication sous forme électronique et sous forme imprimée du Bulletin d'information sur le développement, en octobre et novembre 1999.

63. Les autres activités entreprises par la CEA durant la période consistent notamment en la fourniture de services consultatifs à certains États membres pour l'élaboration et l'adoption de plans nationaux d'infrastructures de l'information et des communications; la mise en place de l'Intranet de la CEA; l'établissement du Centre de technologie de l'information pour l'Afrique et le renforcement des efforts de collaboration pour la mise en oeuvre de l'initiative Société africaine de l'informatique, en particulier grâce au Partenariat pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique (Partnership

for Information and Communication Technologies in Africa, PICTA) et au Partenariat mondial sur la société du savoir.

64. Les travaux menés dans le domaine de la géo-information visent à sensibiliser davantage les États membres aux avantages effectifs et potentiels de cette activité en encourageant des politiques, méthodes et stratégies pour son utilisation efficiente en tant qu'instrument de planification et de développement économiques. Parmi les travaux réalisés, on peut citer l'établissement de rapports mettant en avant les avantages sociaux et économiques ainsi que l'importance commerciale de la géo-information; une étude des systèmes d'informations terrestres pour les responsables africains; un bulletin sur la cartographie et la télédétection; des bases de données sur la couverture des cartes et des programmes d'éducation et de formation dans le domaine de la géo-information en Afrique. Le secrétariat a organisé la réunion d'un groupe d'experts ad hoc sur l'évolution future de la géo-information en Afrique et a aussi renforcé sa collaboration avec les instituts régionaux de géo-information travaillant sous son égide - le Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux (RECTAS) et le Centre régional de la cartographie des ressources de développement (RCMRD) - dans le domaine de la définition d'orientations ainsi que dans les domaines techniques et administratifs.

65. Le travail de la CEA sur la coopération et l'intégration régionales en Afrique a surtout visé à faciliter et à renforcer le processus d'intégration régionale grâce à la mise en oeuvre du Traité d'Abuja établissant la Communauté économique africaine (A/46/651, annexe); à encourager l'établissement concerté et l'utilisation efficace de réseaux régionaux d'infrastructure des transports et des communications; à faciliter l'adoption de politiques et de mécanismes de financement pour les projets miniers et pétroliers; et à encourager la coopération pour la gestion, le développement et l'utilisation des ressources hydriques transfrontières, y compris les bassins des rivières et des lacs. Parmi les activités entreprises en faveur de la mise en oeuvre du Traité d'Abuja, on citera notamment la réunion d'un groupe d'experts ad hoc sur le rôle du secteur privé et de l'investissement dans l'accélération de la coopération économique en Afrique; la préparation de notes d'information sur les questions débattues dans les négociations commerciales internationales qui intéressent tout particulièrement l'Afrique; des études de faisabilité sur l'établissement de mécanismes de financement de l'intégration économique à l'intention de plusieurs organismes intergouvernementaux infrarégionaux; un séminaire régional sur l'harmonisation des engagements pris par les États membres dans le cadre du Traité d'Abuja avec les traités commerciaux multilatéraux; et la fourniture d'une aide aux États membres sur les problèmes commerciaux mondiaux et d'autres négociations pertinentes.

66. Pour ce qui est de la promotion de l'intégration dans le secteur des transports, la CEA a organisé une réunion régionale du 9 au 14 novembre 1999 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) pour examiner et évaluer les progrès dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique des transports aériens en Afrique. Elle a aussi réalisé une étude des conséquences pour les femmes de l'amélioration des transports ruraux, préparé des études sur la libéralisation des droits en matière de trafic aérien et le développement des services aériens en Afrique et établi des rapports sur la privatisation des

ports et des chemins de fer, sur la base des expériences du Mozambique et de l'Ouganda. Des services consultatifs ont été fournis également à trois associations sous-régionales de gestion des ports en Afrique concernant le développement des ports maritimes dans leurs sous-régions respectives. Ces efforts ont abouti à l'établissement, en novembre 1999, de l'Association panafricaine pour la coopération portuaire, organisation régionale responsable de la conception de programmes et d'activités portuaires en Afrique. Les activités menées en collaboration avec des organisations infrarégionales et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation maritime internationale (OMI), ont visé essentiellement à rationaliser la circulation de transit et à remédier aux divers problèmes rencontrés dans les divers corridors ainsi qu'à introduire et appliquer des systèmes de contrôle de l'État du port et de l'État du pavillon en Afrique.

67. Pour ce qui est de la promotion de la gestion des ressources en eau, la CEA a élaboré et présenté un rapport sur la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique, qui a mis en évidence les principaux enjeux et les principales stratégies dans le secteur de l'eau à l'intention de la première réunion du Comité des ressources naturelles et de la science et la technologie (15-18 novembre 1999). La CEA a aussi participé à plusieurs réunions et conférences internationales sur la gestion des ressources en eau et en a organisé elle-même, notamment la réunion des hauts responsables des ressources en eau des pays du Bassin du Zambèze; une réunion des dirigeants des organismes de gestion des cours d'eau et lacs transfrontières en Afrique; un séminaire infrarégional sur le problème posé par la jacinthe d'eau dans la région des grands lacs; un séminaire national et une conférence de donateurs sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement; la réunion régionale africaine sur les ressources en eau du Bassin du Lac Tchad; le deuxième Forum mondial sur l'eau à l'occasion duquel une "vision des ressources en eau" de l'Afrique au XXI^e siècle et un cadre d'action 2000-2025 ont été élaborés; et la deuxième réunion annuelle du Conseil des ministres du Bassin du Nil. La CEA a assuré des services de secrétariat au Groupe interorganisations pour l'eau en Afrique et a aussi collaboré avec les organismes membres du Groupe de travail chargé de la question de l'eau de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du nouvel Agenda pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

68. La CEA a préparé plusieurs études et documents de synthèse qui ont servi de référence pour diverses réunions, conférences, colloques et ateliers consacrés au développement des secteurs de l'exploration minière et de l'énergie en Afrique, notamment des études sur le rôle joué dans ces secteurs par les sociétés transnationales, sur les modalités d'accès à de nouvelles sources de capitaux pour la mise en valeur de ressources minérales de l'Afrique, sur l'adéquation des cadres juridiques et réglementaires pour la mise en valeur durable des ressources minérales et, enfin, sur les modèles de prévision des besoins énergétiques de l'Afrique. La CEA a aussi participé à plusieurs réunions et conférences sur le développement du secteur minier et énergétique en Afrique, notamment une réunion spéciale de groupe d'experts sur la mobilisation des ressources pour le développement des secteurs miniers et énergétiques en Afrique; la première réunion du Comité des ressources naturelles et de la science et de la technologie; la réunion du Bureau de la deuxième Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des

/...

ressources minérales et de l'énergie; la réunion sur le secteur minier de la Communauté de développement de l'Afrique australe; la réunion des Ministres de l'énergie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; et la réunion de l'Organisation internationale du travail sur les problèmes sociaux et de main-d'oeuvre se posant dans les petites exploitations minières.

69. Un élément important du travail de la CEA dans le domaine de la promotion des femmes a été l'organisation de réunions de suivi pour la mise en oeuvre des plans d'action mondiaux et régionaux. Dans ce contexte, la CEA a organisé la sixième Conférence régionale sur les femmes, en novembre 1998, afin d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans les principaux domaines de préoccupation mis en évidence dans le Programme d'action de Dakar pour l'Afrique (E/CN.6/1995/5/Add.2) et dans le Programme d'action de Beijing. Les douze domaines principaux de préoccupation rangés par ordre de priorités sont les suivants : la pauvreté, l'éducation des femmes, la santé, les droits de l'homme, les femmes dans le processus décisionnel, la violence contre les femmes, les institutions, l'économie, les médias, l'environnement, les petites filles et les conflits. Les deux résultats essentiels de la Conférence ont été la Déclaration sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits et l'adoption d'un Plan d'action pour l'Afrique en vue d'accélérer la mise en oeuvre des deux programmes susmentionnés au cours de la période 2000-2005 aux niveaux national, sous-régional et régional.

70. La CEA a organisé une réunion à Bujumbura (Burundi) en juin 1999 pour donner une application concrète aux diverses recommandations formulées lors du Forum de Bangkok de 1997 sur l'habilitation économique des femmes. La réunion de Bujumbura a recommandé la mise en place de deux centres pilotes au niveau infrarégional pour aider les femmes entrepreneurs à créer leurs propres entreprises en leur fournissant des services de formation et d'information. La CEA travaille actuellement à une grande publication, le "Rapport sur les femmes africaines, 2000", qui sera publié d'ici peu.

71. Au cours de la période examinée, les centres de développement infrarégionaux de la CEA, situés dans les cinq sous-régions du continent, ont intensifié leurs efforts pour fournir un appui technique et coopérer avec les communautés économiques régionales; faciliter la constitution de réseaux et l'échange d'informations entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé au niveau infrarégional; assurer les services de coordination nécessaires aux programmes opérationnels du système des Nations Unies, en collaboration avec le système de coordonnateurs résidents de l'ONU au niveau national; et renforcer les activités d'ouverture sur l'extérieur de la CEA dans les sous-régions.

E. COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

72. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a poursuivi un ensemble d'activités interdisciplinaires dans plusieurs domaines prioritaires conformément à ses objectifs, à savoir : a) servir de catalyseur pour l'harmonisation des normes, règles et instruments législatifs; b) encourager la coopération régionale en facilitant la formulation de politiques concertées; c) aider les États membres à comprendre les possibilités et les enjeux de la mondialisation, des regroupements économiques et de la constitution

/...

de blocs économiques régionaux; d) évaluer l'incidence des mesures de privatisation, de réforme et de déréglementation; e) sensibiliser au concept de mise en valeur durable des ressources humaines en vue d'améliorer la qualité de vie, eu égard en particulier au rôle des institutions de la société civile; (f) diffuser des informations et des données statistiques fiables et mettre en place des capacités dans les nouveaux domaines statistiques.

73. Dans l'optique de l'harmonisation et de l'établissement de normes et de règles, la CESAO a donc mené plusieurs activités analytiques concernant l'environnement, le commerce et le développement sectoriel. Parmi les questions traitées figuraient l'étude des possibilités d'établissement, d'harmonisation et d'application de normes environnementales dans les secteurs de l'énergie, de l'eau de l'industrie et des transports terrestres, en vue d'améliorer la compétitivité et de faciliter le commerce. On s'est efforcé notamment d'harmoniser les normes de transport et les instruments législatifs pour la coopération régionale, notamment les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (UN/EDIFACT); de renforcer les capacités de normalisation des pays arabes dans le secteur industriel; de mettre en oeuvre la série de normes ISO 14000, système international de normes de gestion de l'environnement; et de renforcer, dans plusieurs pays de la CESAO, les capacités indispensables pour surmonter les obstacles techniques aux échanges et se conformer aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹⁰.

74. Afin de renforcer la coopération économique internationale, la CESAO a entrepris plusieurs études de fond et organisé plusieurs réunions dans les domaines suivants : a) gestion des ressources en eau partagées, eu égard à l'offre et à la demande d'eau et aux pratiques régionales de gestion, ce domaine présentant un intérêt particulier en raison de la rareté des ressources en eau et de l'existence de bassins hydrographiques partagés; b) évaluation de la situation concernant l'interconnection des réseaux de transport de l'électricité dans les pays du Conseil de coopération du Golfe et identification de modalités de coopération en vue de l'interconnection des réseaux de transport de l'électricité des États membres de la CESAO; c) recommandations concernant plusieurs activités opérationnelles dans le domaine des transports, de façon à placer dans une perspective régionale la situation actuelle et les possibilités futures de développement des flottes maritimes et leur rôle dans le commerce maritime, en vue d'aider les pays de la région à harmoniser leurs politiques sectorielles eu égard aux tendances émergentes de la mondialisation; d) adoption, par la vingtième session de la Commission, du système de transport intégré dans le Mashreq arabe, couvrant les principaux itinéraires routiers et ferroviaires, les ports et les aéroports, tels qu'indiqués sur une carte; e) étude des politiques d'exportation et de commercialisation de certains produits agricoles eu égard aux évolutions nationales, régionales et mondiales, et évaluation des politiques agricoles dans plusieurs pays membres de la CESAO.

75. Pour soutenir la mise en oeuvre des politiques sociales au niveau régional, la Commission a réalisé des études sur les politiques de lutte contre la pauvreté; sur les politiques de migration et de population et sur les politiques de logement dans la stratégie nationale d'aménagement urbain. Elle a aussi fourni une aide aux États membres pour l'établissement de mécanismes nationaux

en faveur des femmes et la mise en place de points de contact pour les questions relatives à la parité entre les sexes dans les ministères.

76. La question des conséquences de la mondialisation pour la région est restée une préoccupation majeure de la CESAO, très étroitement liée à son engagement en faveur de l'harmonisation des normes, règles et instruments législatifs des États membres de façon à renforcer leur compétitivité et à faciliter leur accès à une économie de plus en plus mondialisée. Un nouvel aspect du travail de la CESAO dans ce domaine a été l'examen de certaines conséquences sociales de la mondialisation. Dans cette optique, la Commission a étudié les défis que doivent relever les pays arabes pour assurer une mise en valeur durable de leurs ressources humaines dans le contexte de la mondialisation. Pour ce qui est des questions économiques, la CESAO a établi une analyse critique des accords de l'OMC et des accords de partenariat euroméditerranéen afin de faire mieux comprendre les effets économiques et financiers et les conséquences de ces accords dans la région. Pour ce qui est des accords de l'OMC et de leur incidence dans la région, la CESAO a établi plusieurs études et organisé plusieurs réunions sur les implications des questions négociées au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC pour trois pays membres de la CESAO. Elle a aussi réalisé plusieurs études qui ont contribué à une meilleure compréhension des évolutions des systèmes économiques et financiers dans le contexte de la mondialisation, notamment sur les causes et les effets de l'inflation dans la région de la CESAO, sur le développement des marchés de capitaux et sur le rôle de l'investissement étranger direct dans le développement économique. Une étude pilote a aussi été consacrée à la protection des consommateurs dans le cadre d'un système commercial libéralisé dans plusieurs pays de la région de la CESAO.

77. La CESAO a continué de s'intéresser de près à l'incidence des mesures de réforme économique, de restructuration et de déréglementation, qui sont indissociables de la question de la mondialisation. Les divers aspects de la privatisation ont été évalués : a) la privatisation du secteur de l'électricité a été étudiée en comparant les expériences des pays de la région avec celles des pays d'autres régions; et b) les programmes de privatisation de plusieurs pays membres ont été évalués en comparant les résultats avec les objectifs fixés pour la privatisation dans chaque pays. Dans le même ordre d'idée, la CESAO a continué de tirer parti de ses travaux sur les PME, mettant en lumière et évaluant les systèmes de soutien disponibles, recommandant de nouvelles modalités de soutien des PME et soulignant les avantages de la constitution en réseau des services de développement des entreprises dans la région.

78. La CESAO a achevé plusieurs études sur l'action des organisations non gouvernementales (ONG) dans divers domaines, par exemple l'égalité entre les sexes et la citoyenneté, ainsi que sur leur rôle dans la Bande de Gaza et sur la Rive Ouest, dans la mise en oeuvre des recommandations des conférences mondiales et des travaux de suivi intégrés et dans le développement humain durable, ce qui témoigne de l'implication croissante de la Commission dans la promotion d'une bonne gouvernance et d'un partenariat entre les institutions gouvernementales et les institutions de la société civile.

79. Les travaux ont été poursuivis dans le cadre du projet de développement communautaire qui vise, entre autres, à mobiliser les capacités locales et à

encourager l'autosuffisance, dans l'optique de la promotion d'un développement humain durable. Les expériences réalisées dans le cadre de ce projet ont abouti à plusieurs études analytiques alors que, du point de vue opérationnel, le même schéma continue d'être reproduit dans d'autres sites et d'autres pays.

80. Eu égard à son rôle en tant que principale source d'informations et de statistiques, la CESAO s'est employée, en plus de l'établissement de séries statistiques sur divers thèmes, à lancer plusieurs applications informatiques et à explorer de nouvelles possibilités en établissant une base de données sur les statistiques et les indicateurs sexospécifiques et sur les statistiques de l'environnement, deux domaines prioritaires de l'action du système des Nations Unies. Dans ce contexte également, la CESAO a publié une évaluation statistique pilote sur les femmes et les hommes dans les pays arabes et a mis en place une page d'accueil statistique sur son site web afin de toucher un plus large public.

81. L'Étude des tendances économiques et sociales dans la région de la CEAO reste la principale source d'informations factuelles et analytiques sur les évolutions socioéconomiques, de même que la "Vue d'ensemble préliminaire des évolutions économiques", qui fournit à un stade précoce des prévisions des évolutions économiques pour l'année à venir.

82. Parmi ses principales activités opérationnelles, la CESAO assure une formation dans les domaines de l'égalité entre les sexes, de la mise en valeur des ressources humaines, des établissements humains et des statistiques de l'environnement. Plusieurs ateliers nationaux sur les statistiques sexospécifiques, organisés pour la première fois en 1998, ont été de nouveau organisés en 1999 et ont permis la formation d'environ 640 participants, à la fois utilisateurs et producteurs de ce type de statistiques. Ces ateliers ont débouché sur le deuxième atelier régional sur les statistiques sexospécifiques, qui a servi de cadre à l'échange de données d'expérience nationales. Une formation a aussi été fournie sur l'utilisation des indicateurs urbains et des indicateurs du logement.

83. S'agissant des autres activités opérationnelles, des conseils ont été fournis à plusieurs États membres sur les problèmes liés aux échanges internationaux, comme le commerce électronique et l'incidence de la mondialisation des échanges sur certains secteurs, et des services consultatifs ont été assurés, modulés en fonction du stade particulier atteint par les différents États membres dans le processus d'accession aux accords de l'OMC.

84. Une mission multidisciplinaire de conseillers régionaux, dirigée par le Secrétaire exécutif, lancera prochainement une série d'activités opérationnelles au Yémen. Des services consultatifs ont déjà été fournis dans le domaine de la science et de la technologie afin d'aider le Gouvernement yéménite à planifier ses politiques scientifiques et technologiques. D'autres missions multidisciplinaires devraient être dépêchées auprès de divers pays de la CESAO à l'avenir pour maximiser l'impact de cette activité.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.II.E.24.

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les Établissements Humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

³ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, supplément No 19 (E/1999/39, chap. IV).

⁴ Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 4-15 septembre 1995 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), Chap.I, résolution 1, annexe II.

⁵ Voir "Troisième Conférence africaine sur la population" dans Bulletin démographique de l'ONU 1994, novembre, No 37/38 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XIII.16).

⁶ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.95.XIII.18), Chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.8), Chap. I, résolution 1, annexe I.

⁸ Ibid. Annexe II.

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XVII.4.

¹⁰ Voir Legal Instruments Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, Marrakesh, 15 avril 1994 (GATT, publication du secrétariat du GATT, numéro de vente GATT/1884-7).
